



MAIRIE DE CANTE

13 Rue du Général Sarrut

09700CANTE

05.61.67.85.09

mairie@mairiedecante.fr

http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEVS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_027

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2025

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 07 octobre 2025, le conseil municipal a été règlementairement convoqué une nouvelle fois.

Le conseil municipal peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Date de la convocation : **07/10/2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	04	04
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
04	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le onze octobre, à 09 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Jean-Jacques GIMENO, Mme Nadine CLAPIER,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Wendy BURG, M Nicolas BLANCHOT, M Philippe BISOGNIN, M Hubert GRAS, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, M Sébastien CATHALA,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET :

Achat d'un véhicule

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre d'une convention intercommunale conclue entre les communes de **Labatut, Canté, Lissac et Saint-Quirc**, il est possible de procéder à des achats mutualisés, tant en fonctionnement qu'en investissement, selon les modalités suivantes :

- Une des communes se porte acquéreur du bien en son nom propre, l'intègre en totalité dans sa comptabilité, et procède au remboursement de la quote-part aux autres communes intéressées, déduction faite des subventions perçues et du FCTVA le cas échéant.
- Une convention d'achat et d'utilisation est établie entre les communes participantes, précisant les modalités de mise à disposition et d'usage du bien acquis.

En réponse à l'arrêt du service de bennes à déchets verts assuré par la CCPAP sur le territoire communal M le Maire propose aux membres du conseil de faire l'acquisition d'un **camion plateau**.

Ce camion plateau est proposé à la vente par un particulier au prix de **4 500.00€**. M le Maire indique qu'il est possible de faire cet achat à un particulier en signant une convention avec ce dernier.

M le Maire propose que cet achat fasse l'objet d'une mutualisation avec la commune de Labatut avec la rédaction d'une nouvelle convention d'achat & d'utilisation entre nos deux communes.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition de Monsieur Le Maire et le mandat pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 15 octobre 2025